

Direction

Tél. : 04 77 43 92 95

Réunion du Bureau du SIEL-TE Loire

Compte-rendu

Date : 17 mai 2021

Ont assisté à cette réunion :

Mme Marie-Christine THIVANT, Présidente

Henri BONADA, Vincent BONNICI, Patricia CHAUVE, Marc CHAVANNE, Jean-Louis CHOUVELLON, François DUMONT, Martial FAUCHET, Sylvie FAYOLLE, Béatrice FOURNEL, Michel GANDILHON, Thierry GOUBY, Didier PICARD, Daniel PRUD'HOMME, Pierre SIMONE, Bernard SOUTRENON, Pierre VERICEL.

Excusé.e.s :

Gérard BAROU, Georges BERNAT, Jean-Yves BOIRE, Jean-Paul CAPITAN, Marianne DARFEUILLE, Sébastien DESHAYES, Annick FLACHER, Stéphane, HEYRAUD, Marc LAPALLUS, Alain LIMOUSIN, Valérie PEYSSELON, Gilles PERRONNET, Marie-Gabrielle PFISTER, Didier PONCET, Pascal PONCET, Séverine REYNAUD, Jean-Paul TISSOT, Xavier VILLARD.

Pouvoirs déposés :

| | |
|-----------------------------|--|
| Mandant : Jean-Yves BOIRE | - Mandataire : Marie-Christine THIVANT |
| Mandant : Stéphane, HEYRAUD | - Mandataire : Bernard SOUTRENON |
| Mandant : Alain LIMOUSIN | - Mandataire : Bernard SOUTRENON |
| Mandant : Pascal PONCET | - Mandataire : Marie-Christine THIVANT |
| Mandant : Xavier VILLARD | - Mandataire : Bernard SOUTRENON |

SOMMAIRE

| | |
|--|----------|
| I. Ordre du Jour | 3 |
| 1. - Approbation du compte-rendu de la réunion du Bureau du 29 mars 2021 | 3 |
| 2. - Programmation des travaux | 3 |
| 3. - FACE Intempéries et THD | 4 |
| 4. - Clôture de la régie de recettes « bornes de charges » | 5 |
| 5. - Modification de la composition de la Commission Consultative Paritaire de l'Energie (CCPE) - Désignation des représentants du SIEL-TE | 5 |
| 6. - Forfait mobilités durables..... | 5 |
| 7. - Gestion du capital de la SPL OSER | 5 |
| 8. - Maitrise d'œuvre du projet de construction d'une chaufferie bois sur la commune de St Bonnet des Quarts | 6 |
| 9. - Université du Très Haut Débit..... | 6 |
| II. Informations Générales..... | 6 |
| a) Comptes administratifs 2020..... | 6 |
| b) Renouvellement du contrat de concession de distribution publique d'électricité | 6 |
| c) THD42 - Avenant 12..... | 7 |
| d) Statut « Zone fibrée » - Communauté de Communes des Monts du Pilat..... | 7 |
| III. Questions diverses | 7 |

Ce jour, à ST PRIEST EN JAREZ, s'est réuni à neuf heures trente, le Bureau du Syndicat, sous la présidence de Mme. Marie-Christine THIVANT, Présidente du Syndicat. Mme Patricia CHAUVE est désignée comme secrétaire de séance.

I. ORDRE DU JOUR

1. - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU BUREAU DU 29 MARS 2021

Mme la Présidente soumet le compte-rendu de la précédente réunion à l'approbation des membres du Bureau.
Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. - PROGRAMMATION DES TRAVAUX

Mme la Présidente propose que les travaux suivants soient inscrits au programme 2021

| Type de travaux | Tranche | Budget 2021 TTC * | Montant engagé depuis le 1/01/2021 HT Hors crédits complémentaires | Bureau du 17/05/2021 | | | |
|---|---------|--------------------|---|----------------------|-----------------------|------------------------------------|-----------------------|
| | | | | Dossiers engagés | Montant total HT € | Contribution communale ou CDC HT € | Charge SIEL HT € |
| Electrification (FACE) Renforcement <i>Crédits complémentaires</i> | AP | | 1 533 640 € | 7 1 | 396 910 € 242 € | - € - € | 396 910 € 242 € |
| Esthétique (FACE) | CE | | 151 161 € | 3 | 108 510 € | 43 864 € | 64 646 € |
| Electrification (FACE) Résorption réseau nu <i>Crédits complémentaires</i> | SS | | 395 134 € | 3 | 106 442 € | - € | 106 442 € |
| Electrification (FACE) Résorption réseau nu faible section <i>Crédits complémentaires</i> | SF | | 910 425 € | 3 2 | 228 930 € 25 418 € | - € - € | 228 930 € 25 418 € |
| Electrification Extension réseaux (FACE) <i>Crédits complémentaires</i> | AE | | 93 € | 1 | 93 € | - € | 93 € |
| FACE Intempéries (IN) | IN | | 231 472 € | 0 | - € | - € | - € |
| Electrification Hors programme <i>Crédits complémentaires</i> | HP | | 1 209 958 € | 19 2 | 475 497 € 5 891 € | 274 821 € 2 878 € | 200 677 € 3 013 € |
| Electrification Dissimulation réseaux <i>Crédits complémentaires</i> | ES | | 1 824 211 € | 8 | 359 094 € | 300 205 € | 58 889 € |
| Electrification Frais annexes <i>Crédits complémentaires</i> | FA | | 48 176 € | 9 | 17 570 € | - € | 17 570 € |
| TOTAL ELECTRIFICATION | | 14 000 000€ | 6 304 270 € | | 1 724 597 € | 621 767 € | 1 102 829 € |
| Eclairage Public <i>Crédits complémentaires</i> | TN | | 2 982 711 € | 51 6 | 730 152 € 30 471 € | 539 069 € 26 288 € | 191 082 € 4 183 € |
| TOTAL ECLAIRAGE PUBLIC | | 7 100 000€ | 2 982 711 € | | 760 623 € | 565 357 € | 195 265 € |
| Eclairage Public Maintenance <i>Crédits complémentaires</i> | MA | | 2 357 875 € | 0 20 | - € 29 604 € | - € - € | - € 29 604 € |
| TOTAL ECLAIRAGE PUBLIC MAINTENANCE | | 2 600 000 € | 2 357 875 € | | 29 604 € | - € | 29 604 € |
| Bornes de recharge <i>Crédits complémentaires</i> | BRN | | - € | | - € | - € | - € |
| TOTAL BORNES DE RECHARGE | | 200 000 € | - € | | - € | - € | - € |
| Télégestion | ED | | 97 343 € | 2 | 33 935 € | 33 935 € | 0 € |

| TOTAL TELEGESTION | | 310 000 € | 97 343 € | | 33 935 € | 33 935 € | 0 € |
|---|---------|---------------------|--|----------------------|-------------------------|------------------------------------|-------------------------|
| Objets connectés | IOT | | 6 750 € | 1 | 3 600 € | - € | 3 600 € |
| Fourniture Matériel Usage Numérique | MAT_IOT | | 8 470 € | 0 | - € | - € | - € |
| TOTAL OBJETS CONNECTES | | 1 230 000 € | 15 220 € | | 3 600 € | 0 € | 3 600 € |
| Type de travaux | Tranche | Budget 2021 HT * | Montant engagé depuis le 1/01/2021 HT <i>Hors crédits complémentaires</i> | Bureau du 17/05/2021 | | | |
| | | | | Dossiers engagés | Montant total HT € | Contribution communale ou CDC HT € | Charge SIEL HT € |
| Etudes THD <i>Crédits complémentaires</i> | APD | | | 6 | 83 849 € | - € | 83 849 € |
| Travaux THD <i>Crédits complémentaires</i> | TVX | | 1 953 769 € | 28 8 | 1 045 458 € 26 886 € | - € - € | 1 045 458 € 26 886 € |
| Extension THD <i>Crédits complémentaires</i> | EXT | | 1 860 008 € | 51 2 | 187 190 € 5 376 € | 28 483 € - € | 158 708 € 5 376 € |
| Renforcement THD <i>Crédits complémentaires</i> | RFO | | 15 000 € | 0 | - € | - € | - € |
| Esthétique THD <i>Crédits complémentaires</i> | ES_THD | | 879 229 € | 17 1 | 246 277 € 457 € | 131 862 € - € | 114 414 € 457 € |
| Dévoisement Infra THD <i>Crédits complémentaires</i> | DOI | | 571 318 € | 15 2 | 124 605 € 6 317 € | - € - € | 124 605 € 6 317 € |
| Dévoisement Particulier THD <i>Crédits complémentaires</i> | DOP | | 29 800 € | 2 | 16 800 € | - € | 16 800 € |
| Sécurisation THD <i>Crédits complémentaires</i> | SECU | | 311 200 € | 0 | - € | - € | - € |
| Caméra et GFU | CAM | | 270 626 € | 0 | - € | - € | - € |
| TOTAL TRES HAUT DEBIT | | 21 200 000 € | 5 890 949 € | | 1 743 215 € | 160 345 € | 1 582 870 € |
| Génie civil télécom <i>Crédits complémentaires</i> | FT | | 8 035 € | 0 | - € | - € | - € |
| Câblage Télécom <i>Crédits complémentaires</i> | CA | | 19 250 € | 0 3 | - € 2 585 € | - € - € | - € 2 585 € |
| TOTAL TELECOM | | 1 700 000 € | 27 285 € | | 2 585 € | | 2 585 € |
| Energies Renouvelables | ENR | | 723 173 € | 9 | 721 545 € | | 721 545 € |
| TOTAL ENERGIES RENOUVELABLES | | 3 650 555€ | 723 173 € | | 721 545 € | | 721 545 € |

Les membres du Bureau adoptent, à l'unanimité, pour le programme 2021, la liste des travaux tels qu'exposés ci-dessus, demandent au Département, à la Région, à l'Union Européenne ou à d'autres financeurs, pour les travaux qui pourraient en bénéficier, une subvention dont le montant viendra en diminution de la participation du SIEL-TE, précisent que les crédits relatifs à la participation du SIEL-TE sont ouverts au budget 2021 aux comptes précisés dans le tableau ci-dessus, autorisent Mme la Présidente à signer toutes pièces à intervenir et notamment les conventions à passer, le cas échéant, avec les collectivités concernées.

3. - FACE INTEMPERIES ET THD

M. BONADA, Vice-Président, explique que le SIEL-TE a été éligible à une dotation exceptionnelle du FACE de 2 M€ pour réaliser des travaux d'enfouissement des réseaux aériens identifiés comme vulnérables aux intempéries. Il ressort que tous ces travaux génèrent 520 K€ de travaux pour la fibre optique. Sur ces 520 K€, 250 K€ sont des travaux d'infrastructures de Génie Civil (IGC) à coordonner techniquement et financièrement avec les communes. Il est proposé, à titre exceptionnel, que le SIEL-TE porte financièrement sur son budget annexe THD les IGC sans solliciter de participation communale pour permettre de saisir l'opportunité d'enfouir les réseaux télécom qui leur incombent.

Il conviendra de financer les 250 K€ sur le budget annexe THD 2021 et de décaler si besoin des projets initialement prévus relevant de la sécurisation du réseau.

Les communes concernées par ces opérations sont :

- Boisset Les Montrond - Longueur estimée d'infrastructures Télécom 600 mètres
- Veauchette - Longueur estimée d'infrastructures Télécom 1300 mètres
- Bellegarde En Forez - Longueur estimée d'infrastructures Télécom 1300 mètres
- Saint Romain Les Atheux - Longueur estimée d'infrastructures Télécom 1000 mètres
- Saint Bonnet Les Oules - Longueur estimée d'infrastructures Télécom 600 mètres
- Usson En Forez - Longueur estimée d'infrastructures Télécom 500 mètres

Les membres du Bureau, à l'unanimité, approuvent la prise en charge financière des travaux THD.

4. - CLOTURE DE LA REGIE DE RECETTES « BORNES DE CHARGES »

M. BONADA, Vice-Président, poursuit en indiquant que dans le cadre des compétences optionnelles, le SIEL-TE Loire a mis en place un système de recharge des véhicules électriques. Une régie de recettes avait été créée lors du Bureau du 15 décembre 2017 pour une mise en œuvre effective au 1^{er} janvier 2018. La gestion des bornes de charges ayant été confiée à un délégataire de service public depuis juillet 2020, la régie de recettes n'a plus lieu d'exister et peut être clôturée. En accord avec le Payeur Départemental, la clôture de cette régie pourrait intervenir à partir du 1^{er} juin 2021.

Les membres du Bureau à l'unanimité approuvent la clôture de la régie de recettes « Bornes de recharges ».

5. - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DE L'ENERGIE (CCPE) - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU SIEL-TE

M. SIMONE, Vice-Président, explique que la Commission Consultative Paritaire de l'Energie (CCPE) coordonne l'action des membres dans le domaine de l'énergie, met en cohérence leurs politiques d'investissement et facilite l'échange de données. Elle est animée par le SIEL-TE Loire et comprend un nombre égal de représentants du Syndicat et de représentants des EPCI. Elle est actuellement composée de 44 membres (22 SIEL-TE Loire et 22 EPCI). Afin d'améliorer les échanges et de déterminer des actions cohérentes à l'échelle départementale, il est proposé de modifier la composition avec 11 membres du SIEL-TE Loire et 11 membres EPCI (soit 1 membre par EPCI). La CCPE du 7 décembre 2020, s'est prononcée favorablement à cette modification.

Aussi, il est proposé de désigner les nouveaux représentants du SIEL-TE Loire : Marie-Christine THIVANT, Pierre SIMONE, Bernard SOUTRENON, Marc CHAVANNE, Patricia CHAUVE, Thierry GOUBY, Jean-Louis CHOUVELLON, Xavier VILLARD, Henri BONADA, Michel GANDILHON, Pierre VERICEL.

Les membres du Bureau, à l'unanimité, valident la nouvelle composition de la CCPE et approuvent les désignations ci-dessus.

6. - FORFAIT MOBILITES DURABLES

M. GOUBY, Vice-Président, présente le dispositif « forfait mobilités durables » qui a pour objectif d'encourager les salariés à recourir davantage aux modes de transport durables que sont le vélo et l'autopartage pour la réalisation des trajets domicile-travail. Il s'agit de rembourser tout ou partie des frais engagés par un agent au titre des déplacements réalisés entre sa résidence habituelle et son lieu de travail, soit avec son propre vélo, y compris à assistance électrique, soit en tant que conducteur ou passager en covoiturage.

Le montant du forfait mobilités durables est de 200 € par an, modulé en fonction de la durée de présence de l'agent dans l'année, sous dépôt d'une déclaration sur l'honneur certifiant l'utilisation de moyens de transports éligibles au minimum 100 jours. Le versement du forfait mobilités durables est exclusif du versement mensuel de remboursement des frais de transports publics ou d'abonnement à un service public de location de vélos.

Les membres du Bureau, à l'unanimité, approuvent l'instauration du forfait mobilités durables

7. - GESTION DU CAPITAL DE LA SPL OSER

M. CHAVANNE, Vice-Président, rappelle que la SPL D'EFFICACITE ENERGETIQUE (SPL OSER) a pour objet, sur le territoire de la Région Auvergne Rhône-Alpes, d'accompagner les actionnaires dans la mise en œuvre de leur stratégie et de leurs projets de rénovation énergétique, sur leur propre patrimoine ou dans le cadre d'une politique dédiée. L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires a décidé des augmentations de capital destinées à permettre la réalisation d'apports et l'entrée de nouvelles collectivités. La gestion sera confiée au Conseil d'Administration, pendant une durée de 26 mois, qui pourra en plusieurs fois, augmenter le capital dans la limite de 600 K€ et modifier les statuts en fonction des augmentations réalisées.

Par ailleurs, étant donné qu'afin de fixer les règles qui lient les actionnaires entre eux, les collectivités ont contracté un Pacte d'actionnaires et afin d'améliorer le processus d'entrée de nouveaux actionnaires, la SPL OSER propose de mettre à jour ce Pacte.

Les membres du Bureau, à l'unanimité, autorisent à voter en faveur de la délégation par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration de l'organisation d'augmentations de capital et approuvent l'ensemble des modifications proposées au Pacte d'actionnaires.

8. - MAITRISE D'ŒUVRE DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE CHAUFFERIE BOIS SUR LA COMMUNE DE ST BONNET DES QUARTS

M. SIMONE, Vice-Président, explique que la commune de St Bonnet des Quarts, envisage l'installation d'une chaudière automatique au bois en remplacement de la chaudière propane pour alimenter en chauffage l'école de la commune. La commune a donc décidé de réaliser ce projet en maîtrise d'ouvrage communale. L'adhésion à ce service s'élève à 8,5 % du montant d'investissement du projet. Le montant des travaux est estimé à 48 217.40 € HT donc le montant de la contribution que la commune s'engage à verser sera donc de : 3 777.40 € HT

Les membres du Bureau, à l'unanimité, approuvent la réalisation de la maîtrise d'œuvre par le SIEL-TE du projet d'installation photovoltaïque de la commune, et valident la convention relative au projet « énergies renouvelables ».

9. - UNIVERSITE DU TRES HAUT DEBIT

M. SOUTRENON, Vice-Président, annonce que « L'Université du THD 2021 », organisée par idealCO, InfraNum et l'AVICCA aura lieu au Centre de Congrès de Saint-Etienne, les 6 et 7 octobre 2021. L'objectif de cet événement national, qui se déroule chaque année dans un département différent, est de rassembler les Collectivités territoriales, les structures opérationnelles ainsi que les industriels autour des grands enjeux nationaux du très haut débit, entre infrastructures numériques et usages. L'ensemble des partenaires institutionnels de financer collectivement 120 000 €uros TTC, sous forme de convention avec la SAS IDEAL Connaissances qui engage la totalité des dépenses pour le compte des co-organisateurs. La co-organisation de cet événement pourrait se traduire par une enveloppe financière de 30 000 € T.T.C déclinée en deux parties distinctes :

- 20 000 € accordés au prestataire idealCO formalisés par une convention de partenariat.

- 10 000 € utilisés directement par le SIEL-TE pour la logistique de l'événement, la captation vidéo, le numéro spécial du Plein SIEL-TE Loire, les insertions publicitaires et les goodies.

Les membres du Bureau, à l'unanimité, autorisent la participation financière du SIEL-TE pour l'organisation de cet événement à hauteur de 30 000 € et la déclinaison proposée 20 000 € pour le partenariat et 10 000 € pour la logistique et autorisent Mme la Présidente à signer la convention de partenariat avec IdealCo.

II. INFORMATIONS GENERALES

a) COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

Mme la Présidente donne la parole à M. CHAVANNE, Vice-Président, qui présente le compte administratif du budget principal et des budgets annexes 2020 décrits dans le dossier de séance. Il précise que le projet de compte administratif a été présenté au Groupe de Travail Finances qui s'est réuni le 15 mars 2021 et qu'il est conforme au compte de gestion du Payeur Départemental. Il informe les membres du Bureau que ce document sera soumis au vote du Comité du 28 juin 2021.

Mme la Présidente souligne que le niveau des travaux est comparable aux années antérieures malgré la crise sanitaire et le contexte électoral.

b) RENOUELEMENT DU CONTRAT DE CONCESSION DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE

M. CHOUVELLON, Vice-Président, rappelle que la convention de concession pour la distribution publique d'électricité et la fourniture aux tarifs réglementés de vente du SIEL-TE, signée le 30 janvier 1993 pour 30 ans, arrive à échéance le 1er février 2023. Ce contrat ne s'est pas adapté aux nombreuses évolutions légales et réglementaires, aux évolutions du réseau et aux attentes des collectivités. En décembre 2017, le nouveau modèle de contrat de concession a été validé. Le SIEL-TE qui n'a pas été à l'initiative de la renégociation du contrat, qui s'inscrit dans un cadre national avec de nombreux sujets sans négociation possible au plan local, a souhaité faire valoir ses positions et faire en sorte que les spécificités du territoire ligérien soient bien prises en compte.

Pour continuer à bénéficier de conditions favorables sur le calcul de la redevance d'investissement (R2), le SIEL-TE a dû s'engager avant le 31/12/2018, à adopter ce modèle avant le 01/07/2021.

Ce contrat permet de formaliser les avancées sur les quatre grands thèmes (Accès aux données et actions en faveur de la transition énergétique / Engagements pris dans le SDI (Schéma directeur d'investissement) et le PPI (programme pluriannuel d'investissement) / Maîtrise d'ouvrage / Sujets comptables et financiers). Cependant, il subsiste des points de désaccord sur les clauses comptables et financières et sur l'état des lieux comptable de la concession se terminant, qu'il sera proposé d'acter au prochain Comité, conjointement à la délibération autorisant la signature du contrat. Le contrat ainsi proposé pour une durée de 30 ans consolide néanmoins des avancées importantes pour la maîtrise du service public de la distribution d'électricité et la fourniture aux tarifs réglementés de vente sur le territoire de la Loire.

Mme la Présidente précise qu'il sera proposé d'acter au Comité les points de désaccord afin de poursuivre les négociations lors du renouvellement des plans pluriannuels d'investissements. Elle souligne que l'ambition du SIEL-TE est de consolider le fait qu'ENEDIS va mettre les moyens et améliorer les réseaux du département.

M. GANDHILON explique que la situation était en phase de blocage et l'objectif de conclure avant le 30 juin 2021 permet de récupérer 800K€ (retenues de redevances depuis 2018). Il y a eu un travail de négociation conséquent depuis décembre 2020 afin d'arriver avec un projet d'un contrat équilibré, même s'il n'est pas satisfaisant à 100%, d'où la proposition d'acter les désaccords.

M. CHAVANNE, insiste sur le niveau d'investissement qui est très important, notamment pour le premier PPI de 4 ans, avec 24 millions € qui seront investis sur les réseaux intégrant une augmentation de 330k€ par an de l'enveloppe de l'article 8 portant ainsi son montant à 550k€/an. Ces investissements permettront une amélioration de la qualité d'alimentation de l'électricité, de l'esthétique des réseaux, et du temps de moyen de coupure qui s'était progressivement dégradé pour finir au-dessus de la moyenne nationale.

Mme la Présidente ajoute que le SIEL-TE a travaillé de manière très constructive sur le volet de la transition énergétique. Elle indique que le projet de contrat sera présenté pour avis au Comité technique, à la Commission consultative des services publics locaux et sera soumis au vote du Comité du 28 juin 2021.

c) THD42 - AVENANT 12

M. SOUTRENON, présente l'avenant 12 à la convention d'affermage THD42 qui a pour objet :

- La modification des tarifs de location des infrastructures de génie civil aux opérateurs commerciaux, pérennisant l'offre promotionnelle mise en place par le Comité de suivi du 10 novembre 2020 ;
- La modification de l'article 6.3 de la Convention relatif au calcul de la redevance « R3 » pour le rendre applicable aux prises déployées postérieurement à la réception des points de mutualisation ;
- La modification des annexes aux catalogues de services pour l'intégration d'une clause spécifique relative à la répercussion de l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER), payée le Délégué, sur les opérateurs commerciaux ; ainsi que pour l'intégration de nouveaux engagements de qualité de service vis-à-vis des opérateurs commerciaux ;
- De prolonger, jusqu'au 31/12/2021, l'expérimentation débutée en novembre 2019 pour le déploiement des usages connectés des collectivités (Groupe Fermé d'Utilisateurs (GFU) et caméras de vidéoprotection).

Mme la Présidente précise que l'avenant 12 sera présenté pour avis au Comité technique et à la Commission consultative des services publics locaux et sera soumis au vote du Comité du 28 juin 2021.

d) STATUT « ZONE FIBREE » - COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DU PILAT

M. SOUTRENON, Vice-Président, rappelle que deux territoires ont été labélisés, la CDC du Pays d'Urfé ainsi que la CDC des Vals d'Aix et Isable. Le 1er mars 2021, le SIEL-TE a déposé une demande d'obtention du statut de « zone fibrée » auprès de l'ARCEP pour les communes de Roannais Agglomération situées sur le RIP THD42.

La Communauté de Communes des Monts du Pilat a délibéré en février 2021 afin d'identifier le territoire ligérien comme territoire innovant et totalement innervé par les réseaux fibre optique, permettre le basculement de la boucle locale cuivre vers le réseau fibre optique dans des délais rapides et accélérer la rentabilisation des investissements publics par la migration de l'ensemble des services numériques et télécoms sur la fibre optique.

III. QUESTIONS DIVERSES

Mme la Présidente constate la fin des débats et lève la séance à onze heures trente. Elle indique que le prochain Bureau se tiendra le 28 juin 2021 à Montrond les Bains, aux Foréziales.